

ne veux pas voir les représentants d'un groupe minoritaire quelconque, particulièrement les indépendants, se faire enlever leurs droits par une tentative assez peu scrupuleuse de la part des députés de l'autre côté qui veulent retirer à des secteurs légitimes de la population canadienne la possibilité d'exprimer leurs vues en cette Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Peut-être l'honorable député a-t-il dépassé sa pensée en parlant de la tentative «peu scrupuleuse» de l'opposition. Je suis sûr qu'il a employé ces mots de façon très générale et que personne n'insisterait pour qu'il les modifie.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement consigner aux *Débats*, ou rappeler à la mémoire des députés une phrase qui demeurera célèbre; au fait, elle a déjà été prononcée en cette enceinte, et je crois qu'elle doit être répétée, à l'occasion du présent débat.

Elle a été prononcée en octobre 1963 par le très honorable chef de l'opposition actuel (M. Diefenbaker), alors qu'il disait: «Je n'approuve pas vos idées, mais je me battraï à mort pour que vous ayez le droit de les énoncer.»

Monsieur l'Orateur, un tel exemple d'esprit démocratique et de liberté de parole devrait vous aider à vous prononcer sur la question actuellement à l'étude. Le Canada est régi par un système démocratique où toutes les idées ont le droit d'être exprimées. Une bonne partie du peuple canadien a choisi des représentants de différents partis pour exprimer ses idées à la Chambre. C'est pourquoi je suis d'avis que les tiers partis doivent également avoir le droit de s'exprimer sur les motions qui sont présentées à la Chambre, d'autant plus que le parti conservateur, même s'il compte le plus grand nombre des députés de l'opposition, ne parle pas au nom de toute l'opposition, puisque dans bien des cas, nous allons avoir des idées différentes sur certains sujets. Ils parlent en leur nom, mais non pas au nom des tiers partis.

Pour ces raisons, je crois qu'à l'avenir, comme dans le passé, vous devriez permettre aux tiers partis de s'exprimer, lorsque vient le temps de l'appel des motions.

[Traduction]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il est bien évident, d'après la discussion suscitée par le rappel au Règlement, que la chose est com-

[M. Reid.]

pliquée. Il est aussi tout à fait évident que ce débat a dépassé le cadre du point en litige, qui se limitait à l'interprétation d'un article du Règlement. Je propose donc, le Règlement ayant été invoqué d'une façon précise, que la question soit maintenant prise en délibéré et qu'une décision bien mûrie soit rendue à la première occasion.

Des voix: Faites-le maintenant.

• (3.10 p.m.)

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je veux ajouter juste un mot. Au nom de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) et de moi-même, je fais miens les commentaires qu'ont faits les honorables députés du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste et du Crédit social relativement au droit de parole des représentants des tiers partis. Depuis le début de la présente session, malgré toute la bonne volonté et la bonne foi de l'Orateur et de ses aides, le président et le vice-président des comités plénières, on semble vouloir limiter les membres des tiers partis, ce que nous n'acceptons pas. Je dois également signaler que nous, les deux indépendants au sein de ce Parlement, représentons plus de 100,000 électeurs et je crois que nous exprimons un peu l'esprit de la population, dans le renouvellement de l'adaptation des partis politiques.

C'est le rôle de l'Orateur de protéger les minorités dans cette enceinte. Nous avons le droit de parole, non seulement après que les «whips» des partis ont décidé de laisser parler six libéraux, six conservateurs et six représentants du Nouveau parti démocratique. Nous sommes élus à la Chambre par la population. Nous représentons non pas seulement un comté, une province, un parti, mais nous sommes élus députés de tout le Canada. Nous sommes tous égaux au point de vue du droit de parole.

C'est pourquoi je vous demande, au nom du député des Trois-Rivières et des autres, de reviser cette attitude et de ne pas laisser aux «whips» des partis la fonction d'attribuer le droit de parole.

[Traduction]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je comprends les difficultés de votre